

## **Faits et documents**

---

*CINQUANTIÈME SESSION DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES*

### **SÉANCE COMMÉMORATIVE SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DES NATIONS UNIES**

**Déclaration de M. Cornelio Sommaruga,  
Président du Comité international de la Croix-Rouge**

*(New York, 22 octobre 1995)*

*Les cinquante ans d'existence de l'Organisation des Nations Unies ont été célébrés lors d'une séance commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale qui eut lieu à New York du 21 au 25 octobre 1995.*

*Quelque 150 chefs d'Etat ou de gouvernement ainsi que des responsables d'organisations internationales et régionales se sont exprimés à la suite du président de l'Assemblée et du Secrétaire général des Nations Unies pour souligner les problèmes auxquels l'Institution doit faire face et pour en relever les lacunes. Ils ont aussi confirmé que l'Organisation reste indispensable à la communauté internationale, mais qu'il est nécessaire de la réformer et, en tout état de cause, de lui donner davantage de moyens.*

*A l'issue de la première journée de cette séance, le président du CICR, M. Cornelio Sommaruga, a fait une déclaration dont la Revue reproduit le texte ci-après:*

«Riche de symboles, la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies invite à réfléchir à l'histoire d'hier et de demain. Ainsi le Comité international de la Croix-Rouge est-il particulièrement heureux d'être associé à ce moment privilégié qui lui permet de réaffirmer sa foi dans l'homme en rendant hommage à une institution faite à son image: imparfaite, unique et irremplaçable.

Tout à fait différents quant à leur nature et à leurs objectifs, les Nations Unies et le CICR procèdent néanmoins d'une même philosophie humaniste: pour les fondateurs des Nations Unies en 1945, comme pour le CICR en 1864 puis en 1949, il s'agissait de conjurer les démons de la guerre au sortir d'un conflit meurtrier et dévastateur en œuvrant à l'émergence et à la concrétisation d'une universalité de valeurs qui rassemble.

La Charte des Nations Unies et les Conventions de Genève de 1949 pour la protection des victimes de la guerre, adoptées presque simultanément et par les mêmes Etats en réaction à la Seconde Guerre mondiale, appartiennent aujourd'hui incontestablement au patrimoine commun de toute l'humanité. Les rédacteurs de ces instruments ont fait preuve d'idéal et de générosité mais aussi d'une grande lucidité, parfaitement conscients qu'il était illusoire de bannir la guerre; les deux démarches ont dès lors été voulues tout à fait distinctes et elles le sont demeurées.

Au cours des cinquante dernières années, ces instruments universels n'ont pas donné lieu à des contestations alors même que la communauté internationale s'est considérablement élargie. Il est remarquable de constater que les nouveaux Etats ont adhéré à l'esprit de Genève autant qu'à celui de San Francisco, en l'approfondissant par de nouveaux traités.

Les Protocoles additionnels de 1977 sont ainsi venus développer et compléter les Conventions de Genève pour tenir compte en particulier des conflits générés par la décolonisation et de la multiplication des conflits armés internes.

L'expression même de «communauté internationale» resterait d'ailleurs totalement abstraite si les Nations Unies ne lui donnaient pas un visage, ici même dans l'enceinte de l'Assemblée générale; ce n'est pas leur moindre mérite.

S'il existe aujourd'hui un consensus sur des valeurs, les ancrer dans la réalité demeure un défi quotidien. La troisième guerre mondiale n'a pas éclaté mais, depuis 1945, plus de 120 conflits ont fait quelque 22 millions de victimes sur tous les continents et continuent à causer d'indicibles

souffrances. L'attachement proclamé à la dignité de l'homme n'a d'égal que le mépris dans lequel elle est tenue. Face à cet état de fait paradoxal, le Comité international de la Croix-Rouge, dont l'action humanitaire a pris une ampleur considérable, se voudrait ici avant tout le porte-parole des innombrables victimes de conflits armés, qu'ils soient médiatisés ou oubliés.

Mais chacun ne porte-t-il pas sa part de responsabilité — responsabilité politique des Etats, responsabilités institutionnelles, responsabilité des individus?

La sauvegarde de la personne humaine dans l'extrême urgence appelle une réponse humanitaire rapide et indépendante de tout autre type de considération pour atteindre son objectif immédiat qui est d'assister et de protéger. Il s'agit là d'une forme de réponse, certes indispensable, mais limitée. La prévention doit intervenir à la racine même des maux. Les Nations Unies n'ont cessé d'œuvrer dans ce sens en créant des conditions nécessaires à la réalisation des droits fondamentaux de l'homme, que ce soit dans le domaine économique, politique, social, de l'environnement, du développement, de la culture ou du désarmement pour ne citer que les plus importants. L'action politique n'en demeure pas moins un élément clef de la prévention des crises dont la responsabilité première reste du ressort des Etats. De même, ce sont les Etats, tant séparément que conjointement, notamment à travers l'Organisation des Nations Unies, qui ont la tâche de faire respecter les dispositions du droit international, notamment des Conventions de Genève. Il est également essentiel que l'ONU progresse dans la mise sur pied d'une cour criminelle internationale permanente.

Une culture de tolérance et de solidarité, le respect des minorités, le respect d'autrui tout simplement dépendent toutefois aussi très largement d'attitudes individuelles. La contribution croissante de la société civile pour stimuler l'action des gouvernements et participer aux grands débats internationaux apparaît à cet égard comme un phénomène porteur d'espoir. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, fidèle à ses Principes fondamentaux, veut y apporter une contribution fondamentale.

Le développement extraordinaire de la communication et une interdépendance accrue nous font vivre désormais dans un univers de proximité qui tout à la fois incite à la coopération et avive les conflits. Des crises plus nombreuses, plus meurtrières, plus déstabilisatrices nous confrontent à des défis sans précédent.

Au nom des valeurs universelles qui sont la raison d'être des Nations Unies dont nous célébrons l'anniversaire, conscients de la formule de la Charte «Nous les peuples...» qui nous responsabilise tous, nous devons d'urgence contester qu'une régression soit inéluctable. La lutte contre l'intolérance et l'exigence du respect de la dignité humaine en toutes circonstances doivent former un front commun de tous les instants».

---